

CTT Hamme-Mille

10ème Grand Critérium Série B Mémorial Freddy & Edmond DIMANCHE 21 JANVIER 2024

- <u>1°</u> Le CTT Hamme-Mille 6V organise le dimanche 21 janvier 2024, un Critérium B ouvert aux joueurs et joueuses affiliés à la FRBTT ou une autre fédération reconnue par l'ITTF.
- <u>2°</u> Le Critérium se jouera suivant les statuts et règlements de la FRBTT sous le numéro *TRBBW006* et aura lieu au **Hall Omnisports de Grez-Doiceau (Chaussée de Wavre 99, 1390 Grez)**.
- 3° Il sera fait usage de 20 tables bleues Cornilleau/Stiga et de balles plastiques blanches Gewo.
 Les matchs se jouent en 3 sets gagnants. Le 1er tour se joue en poule, les tours suivants en élimination directe!
- <u>4°</u> Un joueur peut s'inscrire dans <u>maximum 2 séries</u>, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur ou la joueuse est tenu de participer à la série de son classement. Les Dames peuvent jouer en séries Messieurs.
- <u>5°</u> Le droit d'inscription est de **6 € pour une série** et de **12 € pour deux séries** à payer une demiheure avant le début de la série.
- Vous inscrire : via <u>resultats.aftt.be</u> jusqu'au jeudi 18 janvier 2024 à 24H00.

 En cas de problèmes : Willems Béatrice GSM : 0473/54.64.87 Email : <u>beaswillems@gmail.com</u>

 Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition !
- <u>7°</u> L'horaire :

9h00 Messieurs D
11h00 Messieurs NC/E6
13h00 Messieurs C
15h00 Messieurs E
17h00 Messieurs B



Avec le soutien de la province du Brabant Wallon







CTT Hamme-Mille

- 8° Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché.
- <u>9°</u> Le Juge-Arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.
- <u>10°</u> Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, accident ou autre qui pourraient survenir au cours ou du chef de cette organisation.

Directeur du tournoi : Christophe Zenari - GSM : 0474/97.28.70

11° Lors du Critérium, le dernier de poule ainsi que chaque perdant lors du tableau final est tenu d'arbitrer le match suivant : tout refus ou absence à l'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15 €.
Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25 €.

Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25 €.

Tout désistement ou absence prévenue, après la clôture des inscriptions, avant le début de la série sera sanctionné par une amende de 10 € même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne. Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48h annulera l'éventuelle amende. Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.





Avec le soutien de la province du Brabant Wallon



